

# Plan territorial de lutte contre les discriminations

## Appel à projets « Egalité et lutte contre les discriminations »

### Programmation complémentaire - Année 2018

#### Cadre général

---

La Métropole a adopté un **Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020)** en octobre 2015, adossé au [Contrat de Ville](#).

Ce plan, qui définit nos priorités en matière de lutte contre les discriminations, est consultable sur le [site internet de la Métropole](#). Il définit :

- **Un périmètre cible :**  
les territoires de la politique de la ville (les territoires prioritaires et les territoires de veille);
- **4 critères de discriminations ciblés, liés :**  
au lieu de résidence (quartiers relevant de la politique de la ville), à l'origine réelle ou supposée, au sexe, et à l'âge (en priorité les discriminations concernant les jeunes).

Pour information, les 4 orientations principales de ce PTLCD sont :

- 1 - sensibiliser les habitant-e-s
- 2 - qualifier et former les professionnel-le-s
- 3 - mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés
- 4 - favoriser l'accès aux droits des victimes

**Dans le cadre de l'orientation 3**, et en application de la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015, la Métropole poursuit sa politique de soutien aux initiatives associatives. Pour la programmation 2018, un 1<sup>er</sup> appel à projets a été lancé en novembre 2017. En vue d'une programmation complémentaire, la Métropole lance un second appel à projets en direction des associations.

#### Objectifs

---

Pour 2018, cet appel à projets complémentaire en direction des associations vise les axes suivants :

- La sensibilisation en direction des plus jeunes, sur les thématiques de l'égalité, la prévention et la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier les discriminations liées à l'origine, ainsi que les discriminations sexistes
- La mise en place d'outils et de dispositifs permettant de prévenir les processus discriminatoires dans l'emploi et l'insertion professionnelle pour des publics spécifiques

#### Conditions de participation

---

Peuvent bénéficier de ce financement : les associations du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Le projet présenté devra être mis en œuvre sur les territoires du Contrat de Ville de la Métropole Rouen Normandie, et toucher plusieurs communes.

Les critères suivants seront pris en compte pour l'analyse des projets :

- constats et objectifs du projet
- caractère pluri-communal du projet
- prise en compte de l'égalité femmes-hommes
- qualité de la démarche pédagogique pour les actions de sensibilisation
- développement de la capacité d'agir des publics concernés
- partenariats/complémentarités avec les autres acteurs du territoire
- articulation avec les autres dispositifs/projets du territoire
- modalités de suivi et de restitution du projet
- méthode d'évaluation
- faisabilité financière et technique

### **Calendrier des projets**

---

Les projets proposés doivent se dérouler durant l'année 2018 ; à titre exceptionnel, selon la nature des projets, il est possible de présenter une action se réalisant sur le calendrier scolaire 2018-2019.

### **Aide proposée**

---

L'aide de la Métropole sera accordée sous la forme d'une subvention.

Le taux de subvention ne pourra pas dépasser 80% du coût total de l'action.

Les dépenses éligibles devront être directement liées à l'opération ; elles pourront exceptionnellement porter sur des coûts internes si ces dépenses concernent le projet.

### **Dates clés**

---

- 1<sup>er</sup> février 2018 : ouverture de l'appel à projets
- 2 mars 2018 : date limite de dépôt des dossiers
- Mi-mars : instruction et sélection des projets
- 14 mai 2018 : vote de la délibération
- Fin mai 2018 : signature et notification des conventions
- Fin Juin 2018 : versement des subventions

### **Procédure d'instruction**

---

Les dossiers seront instruits par les services de la Métropole puis examinés par les commissions concernées. Les structures retenues seront informées de la décision après le vote du bureau métropolitain du 14 mai 2018.

## Éléments à fournir

---

Le dossier de demande de subvention CERFA (*nouvelle version mise à jour en mars 2017*) à utiliser est téléchargeable au lien suivant :

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12156.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12156.do)

La notice du dossier de demande de subvention précise les pièces à joindre :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=517812&cerfaFormulaire=12156>

N'hésitez pas à joindre à votre dossier tout élément utile à l'examen du projet.

### Rappel :

Un « compte rendu financier » doit être effectué dans les 6 mois suivant la fin de l'action. Ce formulaire Cerfa est en ligne ici : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15059.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do)

Dans le cadre de la démarche de suivi-évaluation du Contrat de Ville, une fiche bilan-suivi sera à compléter à l'issue de votre action (modèle ci-joint - pour information). A noter, pour les actions reconduites : vous pouvez d'ores et déjà, utiliser cette fiche bilan-suivi en complément du formulaire Cerfa « compte-rendu financier ».



**Pour les actions reconduites, la transmission d'un bilan, même partiel, pour l'année 2017 est obligatoire.**

## Dépôt des demandes de subventions

---

Les dossiers sont à adresser au plus tard le **vendredi 2 mars 2018 (délai de rigueur)**

- par voie électronique à : [uzam.sebinwa@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:uzam.sebinwa@metropole-rouen-normandie.fr)  
et  
[pascale.cave@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:pascale.cave@metropole-rouen-normandie.fr)

- **et** par courrier à : Métropole Rouen Normandie  
Direction Solidarité  
Service Prévention des discriminations  
Le 108 - 108 Allée François Mitterrand  
CS 50589 - 76006 ROUEN Cedex

## Contact

---

Pour tout renseignement vous pouvez :

- adresser un mail à : [uzam.sebinwa@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:uzam.sebinwa@metropole-rouen-normandie.fr)
- ou par téléphone au 02 32 76 69 09